



BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Analyse statistiques de genre dans les ILDE et EI

Ordonnance du 18 mars 2004

Contexte

Soutenir l'action des initiatives locales de développement de l'Emploi (ILDE) et des entreprises d'insertion (EI), agréées et financées dans le cadre de l'ordonnance du 18 mars 2004, c'est aussi reconnaître leur spécificité en matière d'insertion socioprofessionnelle, notamment des femmes inscrites comme demandeuses d'emploi et parfois fortement éloignées du marché du travail.

C'est pourquoi, la Cellule Economie sociale de la Direction de la Politique de l'Emploi de Bruxelles Economie et Emploi a décidé de réaliser une analyse annuelle des statistiques permettant d'identifier la répartition homme-femme au sein des travailleurs des ILDE et EI.

Les données exploitées sont issues des formulaires de demande de financement annuels. Elles représentent donc une photographie de la situation au 15 février 2018.



Les chiffres bruts

Le nombre total de travailleurs occupés dans les ILDE et EI au 15 février 2018 est de **2907 personnes**

Le nombre total des femmes occupées dans les ILDE et EI est de **1331**, soit 45.7 %

Le nombre de femmes occupées dans les ILDE (statut juridique ASBL) est de **881**.

Le nombre de femmes occupées dans les EI (entreprises privées à finalité sociale) est de **450**.

Les postes des femmes se répartissent comme suit :

- **240** encadrantes (203 en ILDE, 37 en EI)
- **1091** travailleuses – personnel d'exécution dont :
 - **771** travailleuses du public cible (480 en ILDE, 291 en EI)
 - **320** travailleuses du public non cible (198 en ILDE, 122 en EI)



Nombre de femmes public cible dans les ILDE par secteur d'activités

88.999	Santé humaine et action sociale – 209 femmes
88.101	Santé humaine et action sociale – 82 femmes
78.100	Activités de services administratifs et de soutien – 81 femmes
85.592	Enseignement – 35 femmes
86.906	Santé humaine et action sociale – 13 femmes
88.911	Activités des crèches – 9 femmes
94.999	Autres activités de services – 9 femmes
85.323	Enseignement – 5 femmes
86.909	Santé humaine et action sociale – 5 femmes
85.510	Enseignement – 5 femmes
87.902	Santé humaine et action sociale – 4 femmes
85.599	Enseignement – 3 femmes
56.101	Hébergement et restauration – 3 femmes
90.032	Arts, spectacles et activités récréatives – 3 femmes
62.090	Information et communication – 3 femmes
90.021	Arts, spectacles et activités récréatives – 2 femmes
94.992	Autres activités de services – 2 femmes



Nombre de femmes public cible dans les ILDE par secteur d'activités

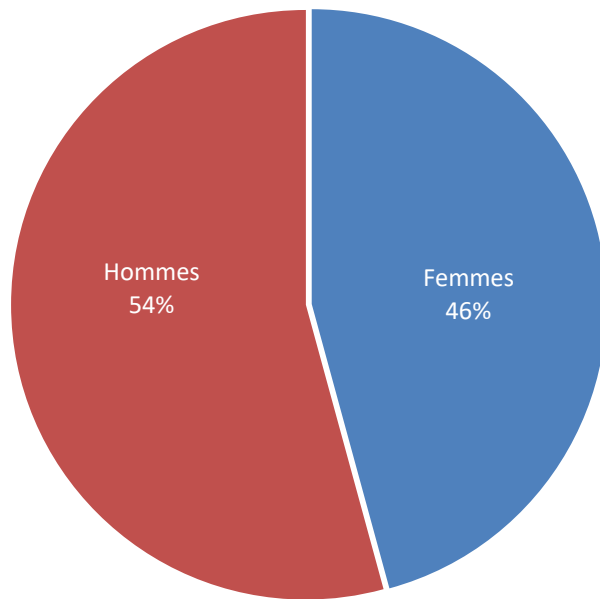
81.300	Service d'aménagement paysager – 2 femmes
85.207	Enseignement – 2 femmes
68.311	Activités immobilières – 1 femme
93.125	Activités de clubs de sports de combat – 1 femme
94.994	Autres activités de services – 1 femme
88.101	Santé humaine et action sociale – 231 femmes
96.012	Autres activités de services – 33 femmes
81.210	Activités de services administratifs et de soutien – 11 femmes
63.110	Information et communication – 8 femmes
96.040	Autres activités de services – 3 femmes
1.130	Agriculture, sylviculture et pêche – 1 femme
43.211	Construction – 1 femme
43.999	Construction – 1 femme
47.410	Commerce de gros et de détail – 1 femme
94.110	Activités des organisations patronales et économiques – 1 femme



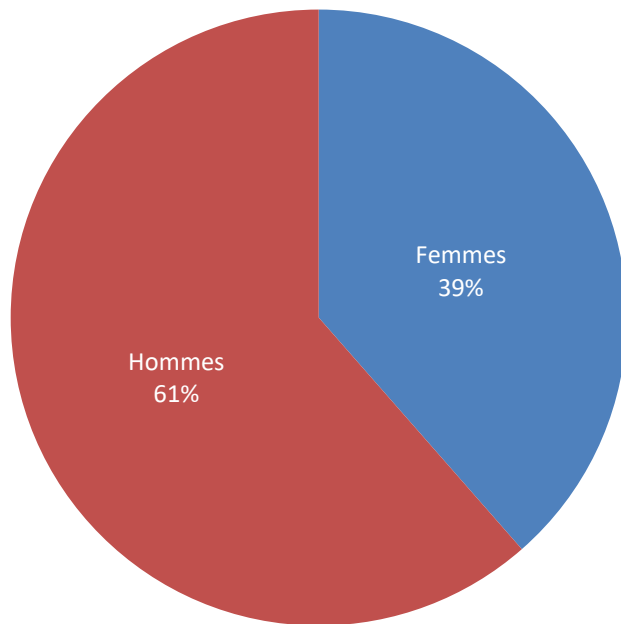
GRAPHIQUES



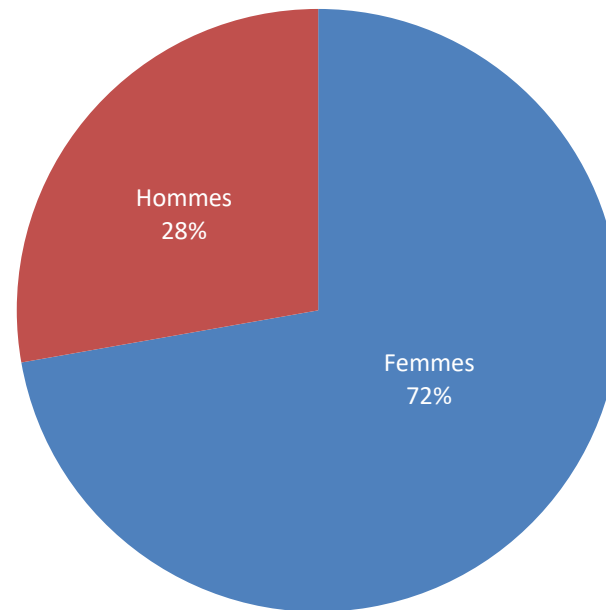
Répartitions homme – femme dans les ILDE et EI (février 2018)



Répartitions homme – femme dans les ILDE



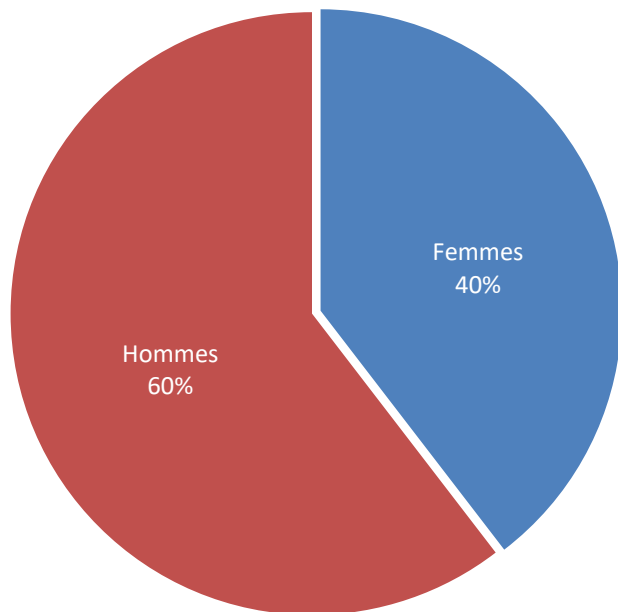
Répartitions homme – femme dans les EI



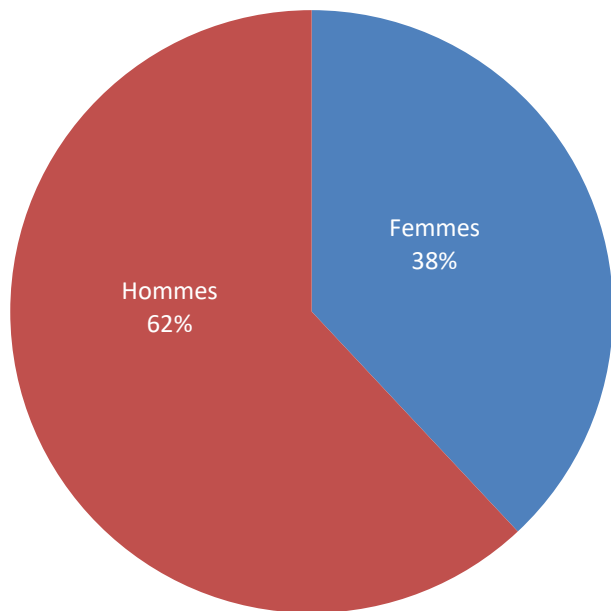
(février 2018)



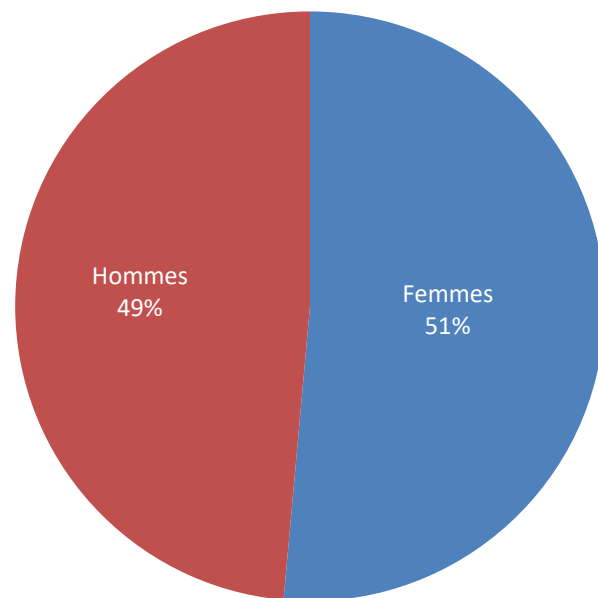
Statistiques de genre au sein des encadrants dans les ILDE et EI (février 2018)



Statistiques de genre au sein des encadrants dans les ILDE



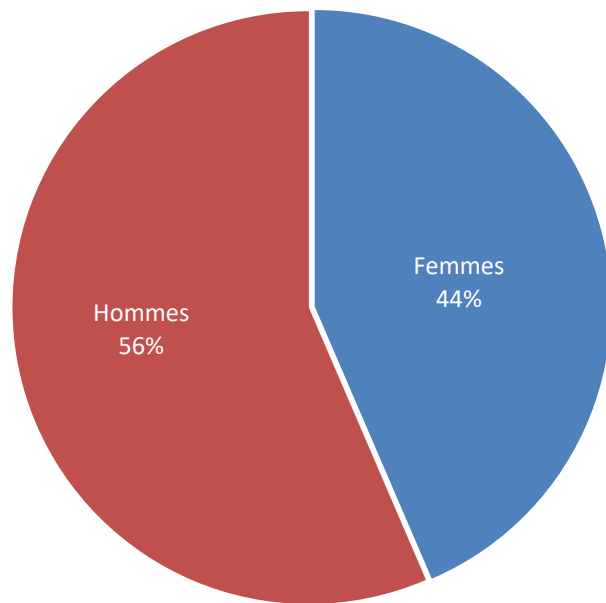
Statistiques de genre au sein des encadrants dans EI



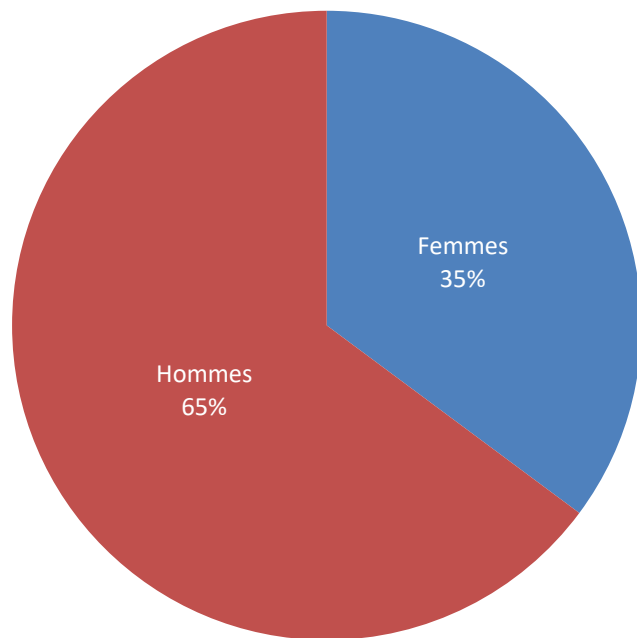
(février 2018)



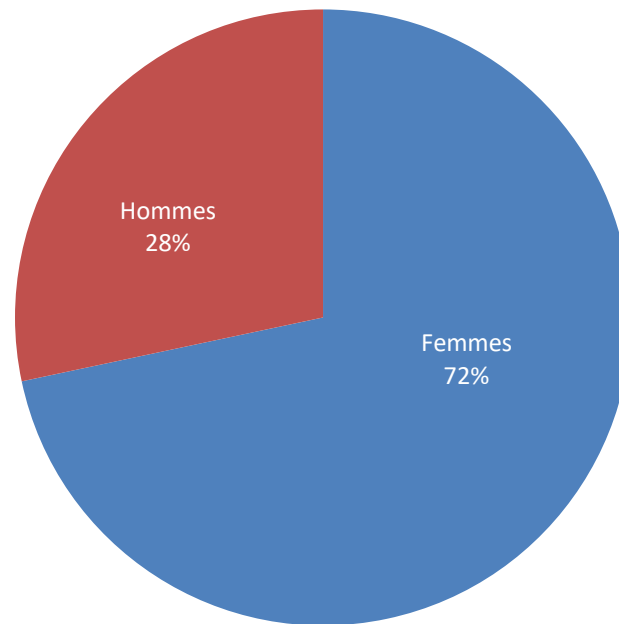
Répartition des genres des travailleurs public cible dans les ILDE et les EI (février 2018)



Répartition des genres des travailleurs public cible dans les ILDE



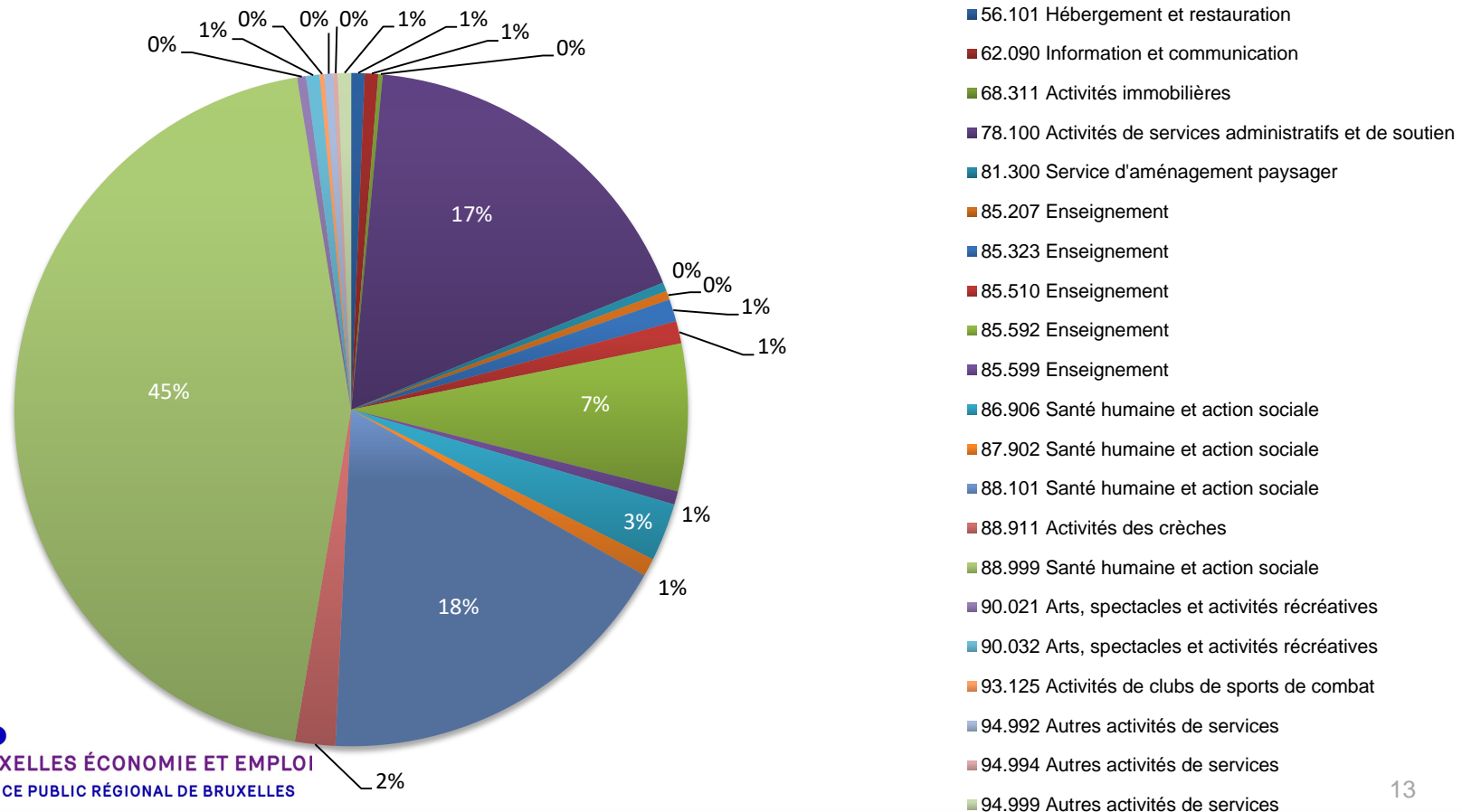
Répartition des genres des travailleurs public cible dans les EI



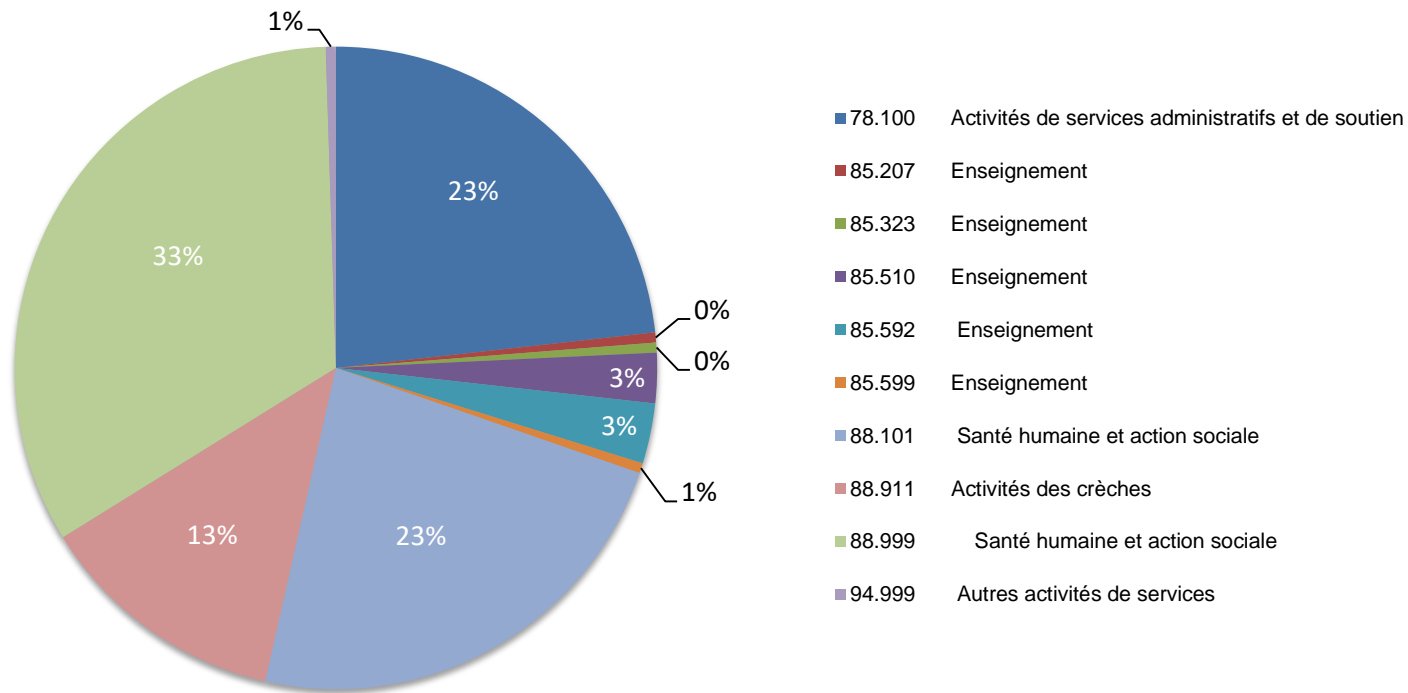
(février 2018)



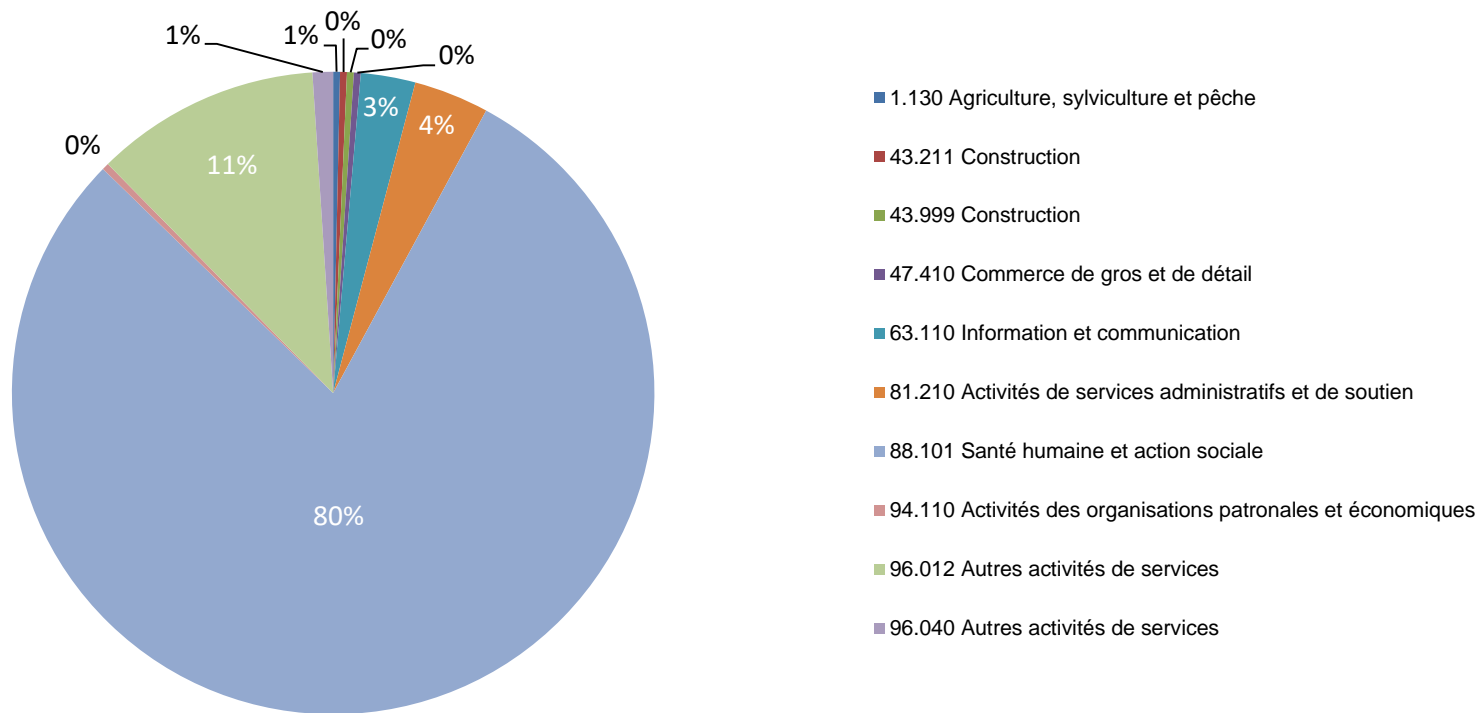
Répartition des femmes, public cible, dans les ILDE selon le secteur d'activités (février 2018)



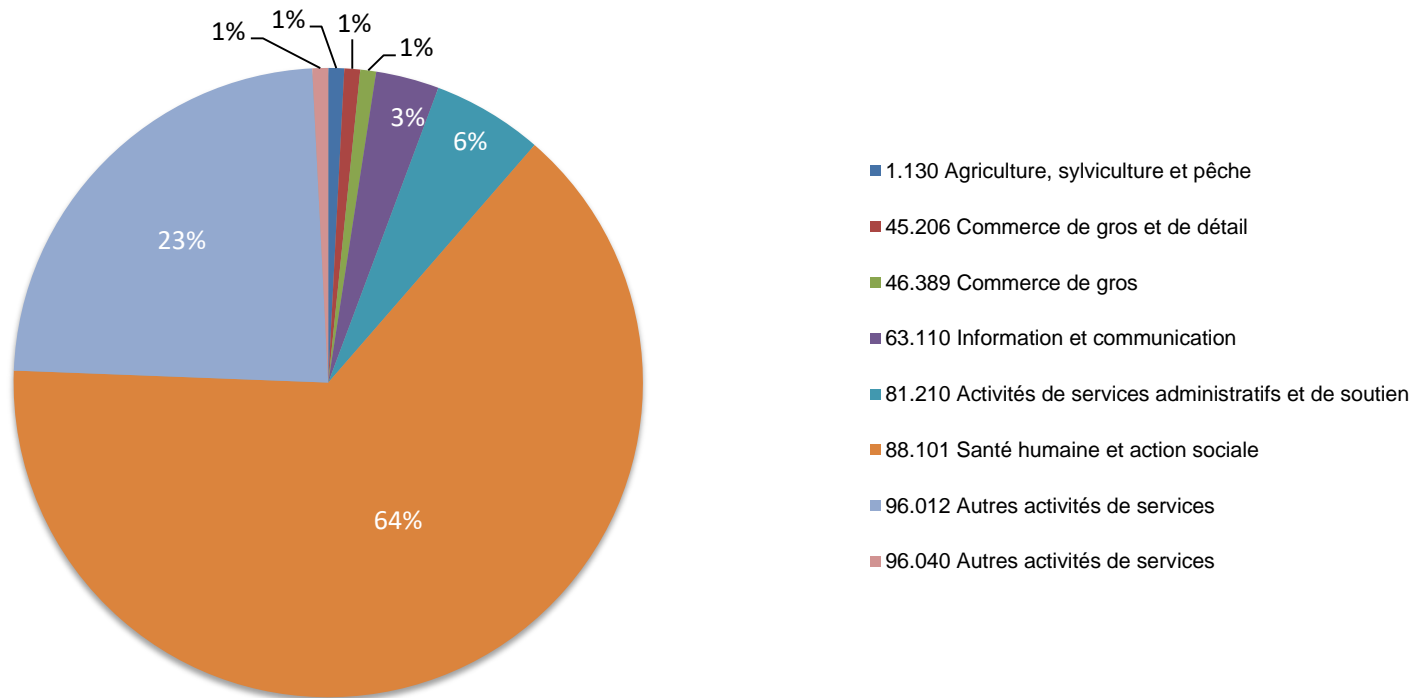
Répartition des femmes, public non cible, dans les ILDE selon le secteur d'activités (février 2018)



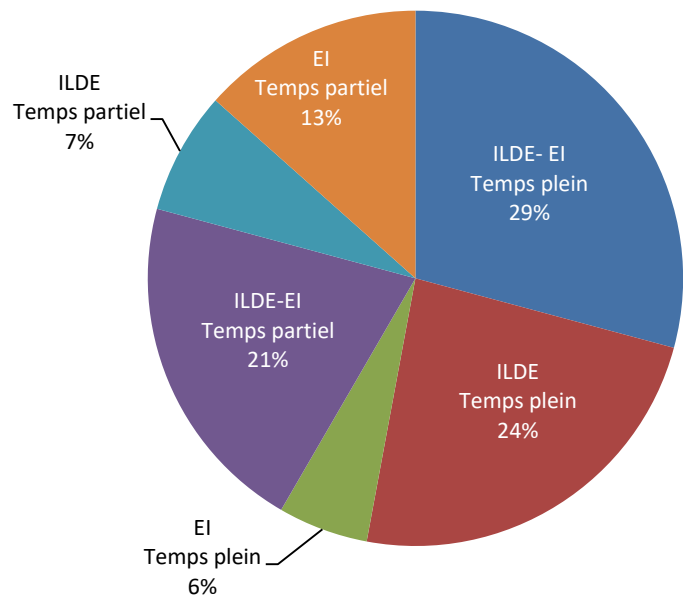
Répartition des femmes, public cible, dans les EI selon le secteur d'activités (février 2018)



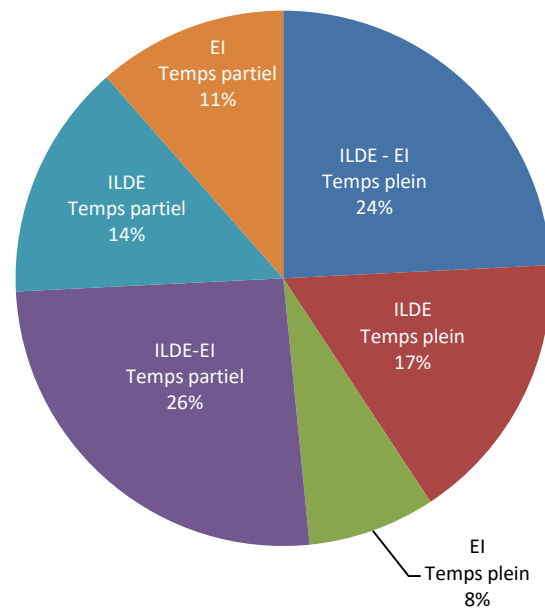
Répartition des femmes, public non cible, dans les EI selon le secteur d'activités (février 2018)



Temps de travail des femmes public cible



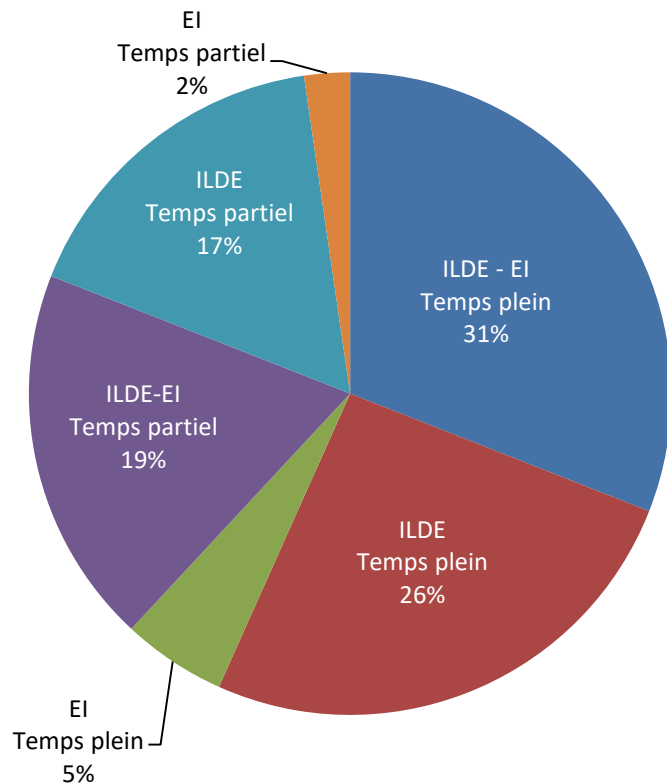
Temps de travail des femmes public non cible



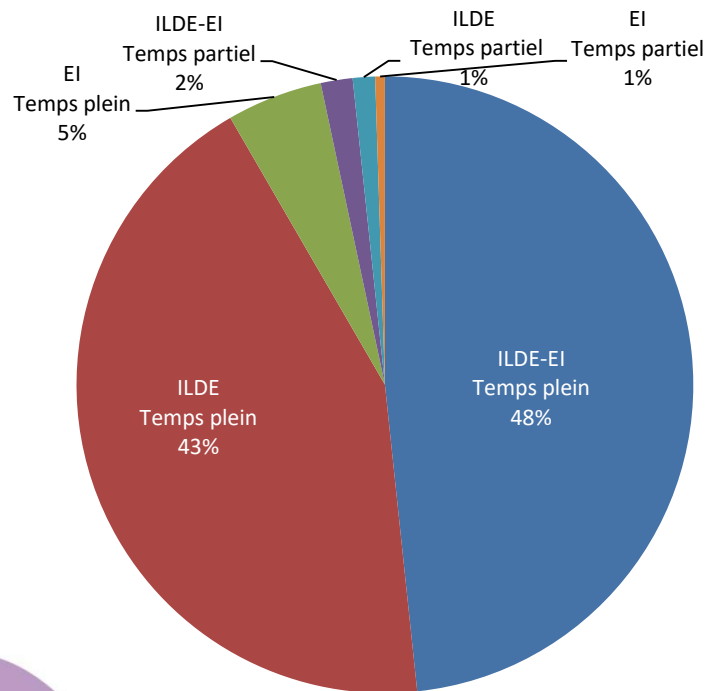
(février 2018)



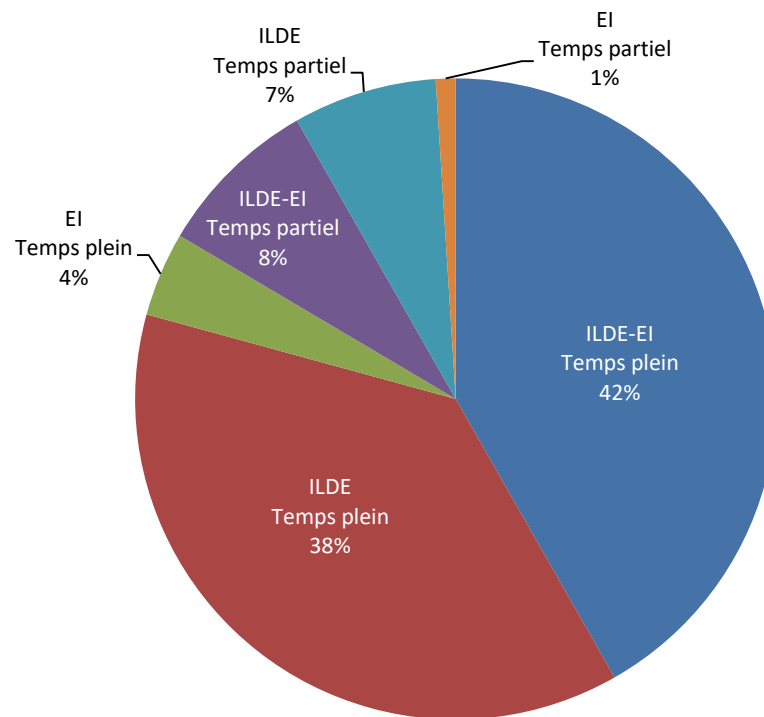
Temps de travail des femmes encadrantes (février 2018)



Temps de travail des hommes public cible



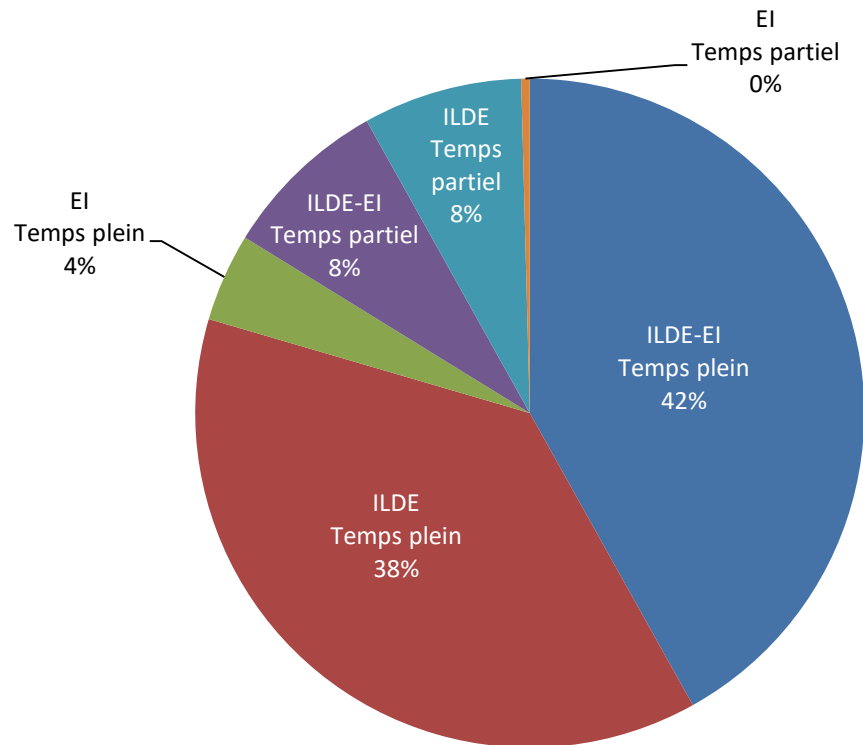
Temps de travail des hommes public non cible



(février 2018)



Temps de travail des hommes encadrants (février 2018)



En conclusion

En 2018, 45,7% des travailleurs déclarés au 15 février 2018 dans les ILDE et EI sont des femmes.

66% de ces femmes travaillent dans une ILDE (statut juridique ASBL).

18% des femmes occupent un poste de personnel d'encadrement, à savoir toute personne exerçant une fonction de responsabilité au sein de l'initiative ou de l'entreprise au niveau de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion commerciale ou de la gestion technique.

82% des femmes occupent un poste de personnel d'exécution, à savoir les travailleurs qui ne sont pas affectés aux fonctions suivantes : direction, gestion, administration, encadrement technique et accompagnement social.



En conclusion

70% des femmes qui occupent un poste de personnel d'exécution appartiennent au public-cible de l'ordonnance du 18 mars 2004, à savoir :

- Les demandeurs d'emploi inscrits à l'Office régional bruxellois de l'Emploi, qui au moment de leur engagement sont inoccupés depuis au moins douze mois, ont obtenu au plus un certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou équivalent
- Les demandeurs d'emploi, inscrits à l'Office régional bruxellois de l'Emploi qui, quels que soient les diplômes qu'ils ont obtenus, sont inoccupés depuis au moins soixante mois
- Les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale
- Les ayants droit à une aide sociale financière, à savoir la personne de nationalité étrangère inscrite au registre des étrangers avec une autorisation de séjour d'une durée illimitée et qui en raison de sa nationalité ne peut pas prétendre au droit à l'intégration sociale et qui a droit à une aide sociale financière
- Les travailleurs employés dans le cadre d'un contrat de travail lié à l'activation d'une allocation de chômage ou du revenu d'intégration



En conclusion

Le secteur **santé humaine et action sociale** est le secteur d'activités dans lequel les femmes sont majoritairement occupées, dans les ILDE comme dans les EI.

29% des femmes exerçant un poste de personnel d'exécution travaillent à temps plein, et ce majoritairement dans les ILDE.

31% des femmes exerçant un poste d'encadrement travaillent à temps plein, et ce majoritairement dans les ILDE.

